

VOTRE PARTENAIRE STRATEGIQUE POUR  
VOTRE CARRIERE ET VOTRE ASCENSION PROFESSIONNELLE

# LE BUDGET- PROGRAMME ET LA PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS

*Approche intégrée pour une exécution  
budgétaire axée sur les résultats*

15 - 19 JUIN 2026 | 8h - 15h (HEURE LOCALE)

UNITED HÔTEL | YAOUNDE | CAMEROUN



# 05 RAISONS D'Y PRENDRE PART

Vous travaillez dans une administration? Vous êtes impliqués dans la chaîne de gestion de planification, budgétaire, des marchés publics ou des achats? Ce séminaire est fait pour vous!

**Voici 5 raisons incontournables d'y prendre part:**

**1 Mettre fin au décalage chronique entre budget et marchés publics**

Aligner programmation budgétaire, PPM et exécution des marchés pour éviter reports, annulations et sous-consommation des crédits.

**2 Améliorer le taux d'exécution budgétaire et la qualité de la dépense**

Passer d'une logique de consommation des crédits à une logique de résultats mesurables.

**3 Renforcer la coordination SPM – Finances – Planification**

Installer un langage commun entre les acteurs clés du budget-programme et de la commande publique.

**4 Sécuriser les engagements et limiter les irrégularités budgétaires**

Réduire les engagements sans couverture, les marchés hors programmation et les rejets des contrôles financiers.

**5 S'aligner sur les réformes et standards internationaux**

Appliquer les bonnes pratiques recommandées par les bailleurs et les cadres de gestion axée sur les résultats.

## QUI EST (SONT) LES FORMATEUR.S



## Akibou BASSABI MOUSSE

Consultant - Formateur en Passation des Marchés Publics financés par les bailleurs de fonds intervenant auprès de cadres et organisations de 17 pays d'Afrique.

Chargé de Cours de Politiques et Directives des Institutions Financières en matière de passation de marchés publics pour le compte des Masters Professionnels en Marchés Publics et PPP.

# PROGRAMME DETAILLE DU SEMINAIRE

## Accueil et mot de bienvenue de BASS CONSULTING

Session d'introduction au séminaire de formation: identification des attentes particulières des participants, discussions et validation du planning du séminaire de formation

### JOUR 1

#### BUDGET-PROGRAMME ET CHAINE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

- Principes et architecture du budget-programme
- Logique objectifs – activités – indicateurs – résultats
- Chaîne budgétaire et chaîne de la commande publique
  - Rôles et responsabilités des acteurs

*Etudes de cas : incohérences budgétaires et impacts sur les marchés*

### JOUR 2

#### PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS ET PROGRAMMATION BUDGETAIRE

- Lien entre budget-programme et Plan de Passation des Marchés (PPM)
- Définition du besoin et cohérence avec les actions budgétaires
- Priorisation des marchés en fonction des résultats attendus
  - Calendrier de passation et contraintes budgétaires

*Atelier pratique : alignement PPM – budget-programme*

### JOURS 3

#### ENGAGEMENTS, AUTORISATIONS ET SECURISATION BUDGETAIRE

- Autorisations d'engagement et crédits de paiement
- Engagement juridique et engagement comptable
- Rôle du contrôle financier dans le budget-programme
- Gestion des risques d'engagements irréguliers

*Cas pratiques : sécurisation budgétaire d'un marché*

### JOUR 4

#### EXECUTION DES MARCHES ET PILOTAGE PAR LES RESULTATS

- Suivi de l'exécution physique et financière
- Indicateurs de performance liés aux marchés publics
- Gestion des écarts entre prévisions et réalisations
- Avenants, réajustements et impacts sur les résultats

*Études de cas : marchés performants vs marchés à faible impact*

### JOUR 5

#### REPORTING, REDEVABILITE ET AMELIORATION CONTINUE

- Reporting budgétaire et reporting marchés publics
- Exploitation des données pour la prise de décision
- Rôle des audits et évaluations de performance
  - Capitalisation des leçons apprises

*Atelier de synthèse : modèle intégré budget-programme / marchés publics*

Quiz d'évaluation finale des acquis

Recommandations pour les administrations participantes

#### Evaluations finales de la formation

#### Remise des attestations & clôture de la session de formation

#### Photo de famille

## QUELQUES IMAGES AVEC NOS PARTICIPANTS



# TARIFICATION DU SEMINAIRE

(SANS HEBERGEMENT)

**1.000.000 FCFA**

**2,000 \$**

(AVEC HEBERGEMENT)

**1.500.000 FCFA**

**3,000 \$**

- ✓ FRAIS DE FORMATION
- ✓ HEBERGEMENT COMPLET (06 NUITEES)
- ✓ PETIT-DEJEUNER (BUFFET)
- ✓ UNE TABLETTE NUMERIQUE NEUVE
- ✓ DEJEUNER PAR JOUR AU RESTAURANT DE L'HÔTEL
- ✓ PAUSE-CAFE FIN D'APRES MIDI (EN SALLE)
- ✓ KIT COMPLET DE FORMATION
- ✓ UN COFFRET DE LUXE PERSONNALISE
- ✓ ATTESTATION DE FORMATION AVEC QR SECURISE DE VERIFICATION
- ✓ CLE USB GRAVE AU LASER AVEC LA DOCUMENTATION COMPLETE DU SEMINAIRE

## Frais de participation (prise en charge institutionnelle)

Montant à régler par l'administration, l'institution ou l'organisme employeur du participant.

Envoyez votre mail / celui de votre administration +  
Le Titre de votre 1<sup>er</sup> Responsable afin de recevoir une invitation

## LE KIT COMPLET QUE VOUS ALLEZ RECEVOIR



Conférencier avec calculatrice & stylo



Tapis Souris



Clé USB 3.0 en bois gravé au laser



Tablette numérique avec clavier & pochette\*



Coffret (porte carte de visite, stylo de luxe et porte clé en cuir) avec votre nom complet gravé au laser\*



Attestation / Certificat de fin

# VOTRE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

<b>NOM DE LA STRUCTURE</b>		
<b>THEME CHOISI</b>		
<b>PARTICIPANT.E.S</b>		
1	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____	Tél _____ E-mail _____
2	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____	Tél _____ E-mail _____
3	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____	Tél _____ E-mail _____
4	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____	Tél _____ E-mail _____
5	Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____	Tél _____ E-mail _____
<b>PAIEMENT</b>		
<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement bancaire <input type="checkbox"/> Autre    Montant total HT _____		
<b>VALIDATION</b>		
Nom.s & Prénom.s _____ Fonction _____ Fait à _____, le _____ Signature & Cachet _____		

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### Dispositions Générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de services de BASS CONSULTING relatives à des commandes passées auprès de BASS CONSULTING par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Le fait de passer une commande implique la mention entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière proposée par le Client ne peut sauf acceptation formelle et écrite de BASS CONSULTING, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que BASS CONSULTING ne se prévaille pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à les revendiquer ultérieurement. Le Client se porte fort au fait de lire attentivement les CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de BASS CONSULTING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

BASS CONSULTING est un organisme de formation enregistré sous le N° TG-LOMB 1912 (et en registrer n'en va pas dûment signé de l'état). A ce titre, BASS CONSULTING est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées tiennent lieu de convention simplifiée de formation. Une attestation de présence individuelle est jointe à la facture sur demande du Client et peut être envoyée par e-mail électronique également.

Le Client, comme client de ses offres de services légales aux frais de matière, accepte d'être cité par BASS CONSULTING, sous réserve du respect des dispositions légales en la matière, de la formation dans les limites de ses références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### Inscriptions - Annulation

Toute commande devra être formulée par écrit via la fiche d'engagement ou lettre d'inscription. Toute commande est soumise à l'acceptation de BASS CONSULTING, qui intervient dans les trois (3) jours ouvrés de la réception de la commande. BASS CONSULTING se réserve le droit de refuser une inscription à une formation dans le cas où le nombre maximum de participants mentionné sur la plaquette de la formation sera atteint, le participant sera alors orienté vers une session équivalente programmée à une autre date.

En cas d'annulation, de report ou de modification d'une commande par le Client, celui-ci acquittera, à titre de dédommagement à BASS CONSULTING, une somme forfaitaire, déterminée comme suit: 50 % du montant de la commande resteront acquis à BASS CONSULTING si l'annulation, le report ou la modification est reçue dans les 5 jours ouvrés qui précèdent le début de la formation; et 100 % si l'annulation, le report ou la modification est reçue moins de 3 jours ouvrés avant la date prévue pour la formation. Une demande de report intervenant moins de 3 jours ouvrés avant le début d'une prestation sera considérée comme une annulation. En cas d'absence d'un ou plusieurs participants, le premier jour d'une prestation, la prestation commandée reste due dans son intégralité. L'attestation de fin de formation prendra compte du nombre de jours effectivement validés. Toute formation commandée est non remboursable. BASS CONSULTING se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de problèmes d'approvisionnement en supports de cours, de maladie de son instructeur, interruption des services en cas de conflits, défaillance des moyens de transmission des communications, indisponibilité des locaux de formation du fait d'un tiers, conditions météorologiques et crises sanitaires, etc.) sans dédommagement, ni pénalité au Client. Le Client pourra choisir une autre date dans le calendrier des formations, ou annuler son inscription sans pénalités.

BASS CONSULTING ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le Client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure. Les catalogues des formations BASS CONSULTING ne sont pas des documents contractuels.

### Pré et conditions de paiement

Prix: le prix des formations est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande et affiché sur la plaquette de formation. Le règlement du prix de la formation est à effectuer 5 jours au moins avant à la formation, comptant, sans escompte à l'ordre de BASS CONSULTING (BASS CONSULTING se réserve le droit de refuser la venue d'un participant si manquement du paiement avant sa formation). Les prix sont exprimés hors taxes.

Conditions de paiement: BASS CONSULTING établit une facture définitive le dernier jour de la formation. Pour les clients ayant déjà une convention / un accord / un partenariat avec BASS CONSULTING, le paiement peut s'effectuer au moins dix (10) jours suivants la date de facturation, sauf stipulations contraires prévues dans des conditions particulières. De plus, à l'égard de tout nouveau Client, ou en cas de défaillance ou de retard d'un Client dans le règlement d'une précédente facture, BASS CONSULTING se réserve le droit d'exiger un prépaiement.

Les traites adressées pour acceptation doivent nous être retournées sous huitaine de leur envoi.

En outre, en cas de défaut de paiement total ou partiel, BASS CONSULTING conservera les acomptes éventuellement perçus, à titre d'indemnité minimum forfaitaire sans préjudice des dommages-intérêts complémentaires qu'elle pourrait réclamer. Enfin, en cas de doute sur la solvabilité du Client établi sur la base de données internes telles que retranscrits de paiement de factures antérieures, BASS CONSULTING se réserve le droit de résilier et/ou résoudre de plein droit immédiatement par la seule émission d'une lettre recommandée avec avis de réception, toutes les commandes en cours, sans compensation.

### Durée de validité

La durée de validité des offres figure sur les offres de formation, au-delà de cette limite l'offre est caduque et les prix peuvent être révisés sans conditions.

Pour les offres comprenant une formation associée à une prestation complémentaire (examen de certification, coaching, accompagnement etc...), cette dernière doit être consommée par le client dans un délai d'une année suivant la fin de la formation. Au-delà, la prestation est caduque et les sommes versées restent acquises à BASS CONSULTING.

### Droits de Propriété

Le participant en formation comprend la fourniture de la documentation destinée à l'usage interne du Client au format papier ou électronique. BASS CONSULTING et/ou les constructeurs conservent l'intégralité des droits d'auteur (propriété littéraire et artistique) et des droits de propriété intellectuelle et industrielle sur le contenu des formations ainsi que sur la littérature éditée et la documentation. Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces formations ou documents, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable de BASS CONSULTING.

### Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit togolais. En cas de litige entre le Client et BASS CONSULTING à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort des juridictions togolaises.

# LES STRUCTURES QUI NOUS ONT CHOISI



BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

**bnetd**

BUREAU NATIONAL D'ETUDES TECHNIQUES ET DE DEVELOPPEMENT (BNETD)



BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO



FOND AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE



SOCIETE NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ DU SÉNÉGAL



SOCIETE DES ENERGIES DE CÔTE D'IVOIRE



SOCIETE TOGOLAISE D'EAU

**SODECI SA**

SOCIETE DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA CÔTE D'IVOIRE



MINISTERE DU PETROLE



MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



CANAL+ - CÔTE D'IVOIRE



SOCIETE DES AEROPORTS DU BENIN



CENTRE NATIONAL HOSPITALIER UNIVERSITAIRE HUBERT KOUTOUKOU MAGA



AUTORITE DE LA MOBILITE URBAINE DANS LE GRAND ABIDJAN (AMUGA)



SOCIETE BENINOISE D'ENERGIE ELECTRIQUE



GESELLSCHAFT FÜR AGRARPROJEKTE IN ÜBERSEE



LOTOT NATIONALE TOGOLAISE



CONSEIL NATIONAL DES CHARGÉS DU TOGO



LABORATOIRE CENTRAL DU CONTRÔLE DE LA SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS (LCSSA)



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE (CNSS) DU BENIN



AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT & LA BASE (ANADES) DU TOGO



AGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE (ASIN)



BENIN TELECOMS INFRASTRUCTURES (BENIN)



LABORATOIRE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA CÔTE D'IVOIRE



ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES DU BOROKO (ADECOB)



AGENCE NATIONALE DE LA CREATION DE L'ENVIRONNEMENT (TOCO)



INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE



CONSORTIUM DES ENTREPRISES TROPICALES (TOGO)



COMPAGNIE IVORIENNE D'ÉLECTRICITÉ (CÔTE D'IVOIRE)



COMPAGNIE IVORIENNE DE COTON (CÔTE D'IVOIRE)



DISTRICT AUTONOME DU GRAND LOME (TOGO)



INTERNATIONAL BUILDING AND MANAGEMENT (TOGO)



MINISTERE DU COMMERCE



MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA REFORMEPONCIER DU TOGO



MUS - PROJET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE



SOCIETE NATIONALE D'OPERATIONS PETROLIERES DE CÔTE D'IVOIRE



SOCIETE BENINOISE POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS DE SANTE



SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT MINIER DE LA CÔTE D'IVOIRE



SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DES OLÉAGNEUX DU SÉNÉGAL



SOCIETE NIGERIENNE DE PETROLE



UNIVERSITE NATIONALE DES SCIENCES, TECHNOLOGIES, INFORMATIQUE ET MATHÉMATIQUES DU BENIN



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS DU BENIN



HÔPITAL NATIONAL DE NIAMEY AU NIGER



SOCIETE DES TRANSPORTS URBAINS DU GABON



UNITE D'APPROCHE A LA GESTION ET A LA COORDINATION DES PROGRAMMES MINISTERE DE LA SANTE QUINSEE



FONDS AFRICAIN DE GARANTIE - AFRICAN GUARANTEE FUND



SOCIETE BENINOISE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



COMMUNE DU GOLFE A LOME TOGO



INSTITUT NATIONAL DE PRÉPARATION PROFESSIONNELLE



Agence sénégalaise de réglementation pharmaceutique



DIRECTION GENERALE DES DOUANES DU SENEGAL



MAIRIA DE COTONOU



MINISTERE DU BUDGET

## CABINET INTERNATIONAL DE FORMATION ET CONSEIL

+228 92 09 09 02 | +228 99 09 09 02 | Lomé (Togo)

+971 05 06 15 28 62 | Dubai (United Arab Emirates)

consulting@bassentreprises.com

[www.bassentreprises.com](http://www.bassentreprises.com)